



Congé parental et licenciement économique

Par **bidulemachin**, le **27/08/2015** à **22:32**

Bonjour,

Je suis actuellement en congé parental depuis mars 2015. Mon entreprise est en liquidation judiciaire depuis fin juillet et je viens de recevoir mon courrier de licenciement.

Je souhaiterais savoir comment cela se passe par rapport à mon congé parental. Je souhaite maintenir mon statut de père au foyer pour des raisons économiques. Est ce possible ? Si oui, quelles démarches dois-je entreprendre ? Par ailleurs, est ce que mes droits (période d'indemnisation + montant des indemnisations) aux allocations chômage sont

Par ailleurs, je me vois proposé le CSP. Il est certes intéressant mais je souhaite en bénéficier après la fin de mon congé parental soit dans plus de 2 ans.

Merci

Par **P.M.**, le **27/08/2015** à **23:56**

Bonjour,

A priori, sous réserve de confirmation par Pôle Emploi, vous ne pourrez pas obtenir le report du CSP pour qu'il ne commence dans 2 ans...

En revanche, vous devriez obtenir de la CAF le maintien des allocation versées...